A découvrir sur www.uvcw.be

Le Réseau fiscalité de l'UVCW

Les recettes fiscales des communes, issues pour partie de taxes locales et pour partie de fiscalité additionnelles, représentent près de la moitié de l'ensemble de leurs recettes ordinaires. Par ailleurs, les pouvoirs locaux sont eux-mêmes les sujets d'impôts levés par d'autres niveaux de pouvoir. Pour aider ses membres à faire face aux questions et défis que pose la fiscalité, l'Union met désormais à leur disposition un nouvel outil : le Réseau Fiscalité (http://reseaux.uvcw.be/fiscalite).

CONSTRUIT SUR LE MODÈLE des réseaux déjà mis en ligne par l'Union, il constitue une plateforme d'échanges, de réflexions et de concertations réservée à nos membres intéressés quotidiennement par la pratique de cette matière souvent complexe.

A l'occasion de sa mise en ligne, nous avons voulu faire un focus sur le thème d'une meilleure perception de l'impôt foncier, notamment par la remise à l'honneur de la fonction d'indicateur-expert communal. Les communes sont en effet les premières bénéficiaires de cet impôt dont les additionnels locaux représentent l'essentiel des recettes. La base n'en est toutefois que très rarement à jour, tant dans le secteur résidentiel que dans le secteur des entreprises, et le déploiement de politiques de mise et de maintien à jour du revenu cadastral, en l'attente d'une réforme de fond de l'impôt foncier, apparaît comme stratégique pour les finances locales. Cette thématique recevra donc une place à part dans le nouveau réseau fiscalité, lequel sera ouvert pour l'occasion aux fonctionnaires de l'administration fédérale de la documentation patrimoniale (ex-administration du cadastre).

À cet égard, l'on doit saluer l'initiative du Ministre des Pouvoirs locaux, qui souhaite redynamiser cette fonction dans un objectif de renforcement de l'effectivité de l'impôt foncier. Il subsidie dans ce cadre les provinces intéressées pour la création de postes (max. 2), en leur sein, d'agents chargés d'assister les indicateurs-experts communaux, en leur fournissant les informations utiles à l'organisation des politiques de mise à jour du revenu cadastral dont ils ne disposeraient pas déjà. Les indicateurs-experts restent toutefois de niveau strictement communal, et c'est bien aux villes et communes, à la fois premières bénéficiaires de l'impôt mais autorités les plus proches du terrain et les mieux informées, qu'il revient de se doter de ces indicateurs, d'échanger directement avec l'Administration de la Documentation patrimoniale et de décider des stratégies proactives à mettre en œuvre en la matière.

La fiscalité locale, par ailleurs, fait appel à des techniques et considérations juridiques pointues, dont le non-respect aboutira malheureusement le plus souvent à la nullité de la taxe locale, qu'il s'agisse du règlement-taxe comme tel ou de l'enrôlement, dans chaque cas particulier. Il est donc important de maîtriser les règles relatives à l'établissement et au recouvrement des taxes communales, d'autant plus que l'on constate depuis quelque temps une recrudescence des recours administratifs et judiciaires en la matière. La mise en œuvre d'un réseau d'experts et praticiens nous est donc apparue nécessaire en ces matières.

Le contenu du réseau pourra évoluer avec le temps, mais dès à présent, il est possible

L'UVCW est présente sur le réseau en intervenant si nécessaire

de poser des questions, de déposer des documents (modèles, etc.) ou des articles et de répondre aux questions. Des mails sont aussi envoyés aux membres du réseau pour les informer en temps réel des nouvelles questions posées, réponses ou documents disponibles.

L'UVCW est bien entendu présente sur le réseau, ses conseillers suivant les discussions (juridiques, techniques, etc.) et intervenant si nécessaire. L'UVCW pourra également relayer, vers les instances régionales et fédérales concernées, les constats et les préoccupations émis par ses membres, via ce nouveau canal. N'hésitez donc pas à rejoindre le réseau et à le faire vivre!

Le mode d'emploi du Réseau est directement accessible en ligne: http://reseaux.uvcw.be/fiscalite/mode-demploi/. Vous pourrez par ailleurs obtenir de plus amples informations auprès de Mathieu Lambert, Conseiller Fiscalité au Département Gouvernance locale de l'UVCW (081/240 632 – mathieu.lambert@uvcw.be).

Mathieu Lambert et Amaury Bertholomé, conseillers à l'UVCW

« En constant contact avec le terrain »

ALAIN DEPRET *SECRÉTAIRE DE RÉDACTION*

Pour aider ses membres à faire face aux questions et défis que pose la fiscalité, l'Union met désormais à disposition le Réseau Fiscalité sur son site. Construit sur le modèle des réseaux déjà mis en ligne par l'Union, il constitue une plateforme d'échanges, de réflexions et de concertations. L'occasion également de remettre à l'honneur la fonction d'indicateur-expert au sein des communes, comme nous l'expliquent Mathieu Lambert et Amaury Bertholomé, tous deux conseillers à l'UVCW.

LES RÉSEAUX SUR LE site de l'Union des Villes et Communes de Wallonie sont de plus en plus nombreux et font aujourd'hui clairement leurs preuves: aménagement du territoire, marchés publics - PPP, police – délinquance environnementale, population, conseillers en logement, conseillers en énergie, ADL... ***Quel est votre avis général sur cette nouvelle méthode d'échanges d'expériences?***

Mathieu Lambert: J'ai déjà participé à la création d'un autre réseau, celui qui concerne les marchés publics, le deuxième réseau à avoir été créé par l'Union après celui consacré à l'aménagement du territoire. Je peux donc affirmer que ces outils ont leur raison d'être et qu'ils permettent de créer une réelle plateforme d'échanges entre acteurs de la matière concernée. Les agents et les mandataires exécutifs ont en effet quelque chose à apporter à leurs homologues des autres communes. Il s'agit d'échanges de bonnes pratiques surtout, mais aussi, pour les conseillers de l'Union, d'être en constant contact avec le terrain. Notre rôle, au sein de l'Union, est ainsi de valider les réponses apportées aux questions posées.

Qui peut s'inscrire à ces réseaux? Comment cela fonctionne-t-il?

Les agents peuvent s'inscrire, ainsi que les mandataires exécutifs concernés par

les matières en question. Cela fonctionne comme un forum de discussion informatique. Chaque nouvelle question posée lance une nouvelle discussion sur un thème donné. Cette question est d'abord validée pour être mise en ligne. Les conseillers de l'UVCW s'assurent ainsi que la question a bien un lien immédiat avec la matière. Le conseiller classe ensuite les questions dans les catégories prévues par le réseau. Notre rôle est donc, parfois, de rappeler aux usagers du réseau que les questions font redondance et de proposer de poursuivre la discussion sur une autre question similaire. Lorsque nous validons la question comme résolue, il n'est alors plus possible d'y poster des commentaires. L'idée est également d'apporter notre expertise aux membres de l'Union via ce média.

Afin de rassurer les lecteurs qui voudraient s'inscrire à ces différents réseaux, pouvez-vous confirmer que leur utilisation n'est pas compliquée ?

En fait, c'est vraiment très simple. Quand on s'inscrit, on se choisit un identifiant (login) et un mot de passe et, pour autant que l'inscription soit validée par l'UVCW, on peut immédiatement se connecter. Je rassure les usagers, cette validation se fait d'ailleurs très rapidement.

Tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes, donc... Y a-t-il néanmoins un point négatif au fonctionnement de ces réseaux ?

Non, pas vraiment. Néanmoins, sur ces réseaux, beaucoup de demandes sont faites pour obtenir des modèles dont les autres membres pourraient s'inspirer pour rédiger leurs propres documents. Malheureusement, ces demandes sont assez souvent insatisfaites. Tout au plus, voyons-nous parfois un échange entre membres pour que les modèles soient envoyés directement par mail plutôt que d'être publiés sur le réseau... C'est dommage, car notre rôle n'est absolument pas de juger le travail des uns et des autres, mais bien d'en faire profiter le plus possible la communauté, ce que nous ne manquons pas de rappeler lorsque la situation se présente. Il faut bien se dire que tout cela se fait en toute convivialité.

Et voici donc un nouveau réseau qui naît aujourd'hui sur le site de l'Union : le réseau fiscalité... Quel sera le leitmotiv de ce nouveau réseau ?

Amaury Bertholomé : L'objectif sera le même que celui des précédents réseaux. De facto, le réseau fiscalité va intéresser les communes à 100 %. Les recettes fiscales des communes, issues pour partie de taxes locales et pour partie de fiscalité additionnelles, représentent ainsi près de la moitié de l'ensemble de leurs recettes ordinaires. Par ailleurs, les pouvoirs locaux sont eux-mêmes les sujets d'impôts levés par d'autres niveaux de pouvoir. Je pense donc que ce réseau devrait vraiment trouver un écho parmi l'ensemble de nos membres.

Celui-ci s'inscrit aussi dans l'actualité du Gouvernement...

En effet, car le Ministre Furlan met actuellement en place une opération-pilote qui devrait remettre à l'honneur la fonction d'indicateur-expert au sein des communes. Ce sont des agents désignés par les bourgmestres pour collaborer et échanger la documentation

patrimoniale avec l'administration. Ces informations permettent de déterminer, de maintenir et de mettre à jour les revenus cadastraux des habitations privées et des bâtiments industriels, professionnels et commerciaux. L'idée est donc d'avoir un revenu cadastral le plus à jour possible dans les communes pour obtenir un calcul du précompte immobilier tout à fait correct. Car, les communes perçoivent un additionnel au précompte immobilier. Il s'agit d'un impôt régional perçu par le Fédéral, mais qui revient principalement, via les additionnels, pour 60 %, aux pouvoirs locaux. Voilà donc tout l'intérêt pour les communes de maintenir les revenus cadastraux à jour.

L'UVCW s'est-elle engagée à ce sujet ?

Oui, nous nous sommes engagés, dans le cadre de ce projet, à appuyer les communes qui y participeront. Le nouveau réseau va bien entendu nous y aider. Très concrètement, les indicateurs-experts vont pouvoir échanger des informations grâce au réseau, échanger leurs bonnes pratiques et nous poser toutes sortes de questions. Et tous sont bien sûr concernés, pas uniquement donc les indicateurs-experts des communes qui participeront à l'opération-pilote.

Il s'agira de questions juridiques, on l'a compris... Mais s'agira-t-il aussi de questions plus techniques, fiscales ou financières ?

Mathieu Lambert : Mon rôle sera, en effet, de d'abord répondre aux questions juridiques. Tout simplement parce que je suis conseiller juridique. Je m'occuperai donc des questions tenant à l'établissement et au recouvrement des taxes communales, par exemple. En ce qui concerne la fiscalité en général, l'impôt des sociétés, l'impôt des personnes morales, le précompte mobilier, la TVA, je n'interviendrai que lorsqu'il s'agit de questions plus juridiques.

Monsieur Bertholomé, quel sera dès lors votre rôle dans ce réseau ? Un apport spécifique en tant qu'expert financier ?

Amaury Bertholomé : En effet, car la fiscalité est un important levier des différentes politiques menées par les communes. Il s'agit aussi d'une garantie importante en matière d'autonomie communale puisqu'elle constitue une source de financement propre. Je pense que l'articulation entre les aspects juridiques et financiers de la fiscalité est

> La fiscalité est un important levier des politiques communales

importante en ce sens qu'une bonne maîtrise juridique de la fiscalité permet de bien situer la fiscalité dans la structure financière des communes. Il nous est donc apparu opportun d'associer pour ce réseau, au sein de l'Union, tant l'expertise juridique que l'expertise financière. De toute façon, au sein de l'UVCW, nous travaillons déjà quotidiennement en collaboration entre cellules. Ainsi, en matière de coût-vérité des déchets, par exemple, il nous arrive de répondre aux questions à plusieurs car il y a des aspects pratiques propres à l'environnement et d'autres aspects plus juridiques qui concernent l'établissement et le recouvrement des taxes.

Les utilisateurs trouveront donc réponse à leurs questions financières sur ce réseau fiscalité ?

Oui, car la commune est, en cette matière, à la fois contribuable et autorité taxatrice. L'impôt des personnes physiques et le précompte immobilier sont ainsi les deux principales sources de rentrées fiscales des communes. A titre d'indication, chacune pèse, au niveau des 262 communes wallonnes, 800 millions d'euros. C'est considérable ! Par ailleurs, la taxe de circulation pèse, elle, 40 millions d'euros et toutes les taxes purement locales 430 millions d'euros. À l'intérieur de l'IPP, plusieurs thématiques devraient générer des questions sur le réseau. Je pense notamment au rythme d'enrôlement, à la problématique des avances que l'Union avait proposée il y a maintenant quelques années. Je pense aussi à la problématique des travailleurs frontaliers... En effet, en vertu des conventions bilatérales visant à éviter la double imposition, il existe encore des personnes qui résident en Belgique, dans des communes wallonnes, tout en travaillant à l'étranger, dont la contribution fiscale n'est pas à la hauteur de ce que la commune pourrait s'attendre à avoir au vu de ses prestations. Quant au précompte immobilier, voilà bien un impôt qui ne respecte pas toujours le principe d'équité fiscale.

La participation active à ce réseau sera, pour vous, une première. Quel est votre sentiment face à ce nouveau défi ?

Je conçois ce nouveau concept comme une réelle opportunité. Ce sera l'occasion de faire remonter de l'info émanant de nos membres. Ce genre d'initiative va permettre aux conseillers de l'Union d'avoir une plus grande expérience des problématiques de terrain. Et donc, je suis très heureux de participer activement à ce nouveau réseau.